

## « LE TRIBUNAL DES OCÉANS » : La mer a la parole

15 et 16 février 2019

Amphithéâtre 202

Campus Trotabas, Avenue du doyen Louis Trotabas, Nice

### Programme :

Le Tribunal des océans est ce que l'on appelle, un « tribunal d'opinion. Il ne s'agit ni d'une cour ordinaire relevant d'un Etat, ni d'une cour mise en place par une organisation internationale.

**L'objectif du Tribunal est de donner la parole à la mer méditerranée à propos de la pollution par les plastiques.**

**Les étudiants de l'Université Côte d'Azur vont jouer les rôles respectifs de la mer, de l'Union européenne, de la France, des collectivités locales, des pêcheurs, des producteurs et distributeurs, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement.**

Les plaideurs sont inscrits dans trois masters de l'Université Côte d'Azur :

- Juristes des risques et du développement durable
- Droit de la mer et des activités maritimes
- Science, conservation et valorisation des ressources naturelles

### Composition du Tribunal des Océans:

#### **Présidente :**

Oral NILUFER, *Professeur de droit international à la Faculté de droit d'Istanbul Bilgi, membre de la Commission du droit international des Nations Unies et de la commission droit de l'environnement de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)*

#### **Juges :**

- José JUSTE-RUIZ, *Professeur de droit international à l'Université de Valencia, membre du comité de respect des obligations de la Convention de Barcelone et de ses protocoles*
- Tullio SCOVAZZI, *Professeur de droit international à l'Université de Milan-Bicocca*
- Magali BOUCARON, *Maître de Conférences à l'Université Côte d'Azur, Co-directrice du Master Juriste des risques et développement durable*
- Jean-Christophe MARTIN, *Professeur à l'Université Côte d'Azur, directeur de l'Institut du droit de la paix et du développement, Université Côte d'Azur*
- Michel Prieur, *professeur émérite de droit de l'environnement à l'Université de Limoges, président du Centre international de droit comparé de l'environnement ONG internationale ayant le statut consultatif spécial auprès des Nations Unies, observateur auprès de l'Assemblée de l'environnement des Nations Unies et statut consultatif auprès de la Francophonie*

#### **Greffières :**

- Pascale Steichen, *Professeur de droit à l'Université Côte d'Azur, Co-directrice du Master Juriste des risques et développement durable*
- Anaïs Lagelle, *Maître de Conférences, Directrice du Master Droit de la mer et des activités maritimes*

**Vendredi 15 février 2019**

13 h

**A. LE DEMANDEUR : la mer Méditerranée**

1.- **La mer Méditerranée. Aspects scientifiques.** 20 mn Mathile Dabrowski, Marie Camille Ghigi et Marie Deproy

2.- **La mer Méditerranée. Aspects juridiques.** 20 mn GILIBERTI Marion – LEFEBVRE Remy

Questions du Tribunal

14 h

**B. LES DEFENDEURS :**

**1. Acteurs publics**

1.1 **L'Union Européenne :** 20 mn. MARTINI Tara – BOUKHRIS F Farah

1.2 **L'État français :** 20 mn. GAGET Julien – SILVA DE PONTES CAMILA

Questions du Tribunal

14 h 45

1.3 **Les collectivités locales :** Métropole de Nice 20 mn. SCHMITT Virginie – DAKEY WOETSA Marcelle

**2. Acteurs privés**

1.4 **Les producteurs et distributeurs de plastique :** 20 mn. HAZAZ Inès – BELLOCQ Martin et ER RAFAY Rania-

+ Juliette Gilloteaux, Lionel Pourcher et Frédéric Faure

1.5 **Les pêcheurs :** 20 mn. Emanuella GNENIN AKISSI et Vincent Lepeu

Questions du Tribunal

16h PAUSE

16h30

**C. Les témoins**

1. Navigateur (15 mn) Alexia BARRIER

2. Plongeurs (15 mn). M. F. GILIBERTI

Questions du Tribunal

17h15

**D. Les amici curiae**

1. **Les associations de protection des consommateurs:** 15 mn. Lea Piacentini et François Husson

- 2. Les associations de protection de l'environnement : 15 m,** AWESSO DESSA-NIN EWEDWEW –  
GALLON VIVEROS JAVIER + Belèn Benitez

Questions du Tribunal

18h

- 3. L'avocat général :** 20 mn SENESI Théo – SIMONNET Cynthia  
L'avocat général prend la parole au nom de l'Humanité et des Océans.

Questions du Tribunal

Clôture 19H

**Samedi 16 février 2019 à 9 h**

**PROJET DE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LES DÉCHETS PLASTIQUES EN  
MER.**

1. Justification de l'option juridique choisie 15 mn

Questions du Tribunal

2. Les principes fondamentaux 20mn  
TEDDE CAMILLE ; MOUNIROU NAWHARATH ; HASNI AHLEM

Questions du Tribunal

3. Les obligations et sanctions 20 mn  
BOURDEAU FLORA ; ROJAS MARIA VIRGINIA ; SILVA DE PONTES CAMILA

Questions du Tribunal

11h PAUSE

4. Les droits ; créations de fonds de déplastification, d'indemnisation ; règlement des différends  
20 mn  
BOURBON NORA ; DIALLO MAMADOU ALIOU ; MOUNSIF ZEYNEB

Questions du Tribunal

11h40

5. Réactions des acteurs (chacun 5 mn maximum) : la mer, l'Union européenne, l'Etat français,  
les collectivités locales, les producteurs et distributeurs, les pêcheurs, les associations de  
consommateurs, les associations de protection de l'environnement, l'avocat général

12h 20 Débats avec le Tribunal

Clôture à 13h